

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band: 23 (1935)
Heft: 466

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

valeur économique et sociale de sa femme, et réclamera de celle-ci aussi l'apport de ses qualités spéciales, ordre, conscience, économie, dévouement aux siens. Gardons-nous de croire que tout est perdu parce qu'on touche à un beaucoup ancien et un peu décrépit, qui, comodiernisé et d'autres choses en notre coup de vernis, transformé, a bon besogne VUILLIOMENET.

Lausanne, le 12 décembre 1935.

La discussion ouverte ici au sujet du travail des ménagères et d'une rétribution à leur octroyer mérite de retenir l'attention de vos lectrices. Il est évident que le travail fourni par les mères de famille, dans la grande majorité de notre population, est sous-estimé et méconnu par leurs proches, et le mot: «Ma femme ne travaille pas, elle fait le ménage», est désormais classique.

Aussi faut-il savoir gré à Mme Claire Lasserre d'avoir si judicieusement examiné la question dans votre numéro du 7 décembre. Son argumentation contre la proposition d'attribuer un salaire aux mères de famille nous paraît irréfutable et définitive. Elle est non seulement empreinte du plus pur bon sens, mais inspirée par une noblesse de sentiments que les femmes suisses sauront comprendre... et partager.

La question posée n'est pas de celles qui peuvent se résoudre matériellement, elle est d'ordre essentiellement moral. Le seul fait qu'elle se pose

nettement aujourd'hui marque déjà un progrès sur l'ancienne conception. C'est par l'éducation sur l'homme que les générations nouvelles devront apprendre à estimer à sa juste valeur le travail des épouses et des mères, voire celui des sœurs, et à le reconnaître, non par des rétributions substantielles, mais par plus d'égards, plus de gratitude, par certains temps de vacances, et encore par la concession de nouveaux droits jusqu'à présent refusés aux femmes de chez nous.

MARIE BOVET-DAVID.

Lausanne, le 13 décembre 1935.

J'ai lu avec un vif intérêt les réflexions de Mme Lasserre dans le *Mouvement du 7 décembre*. Je constate avec plaisir que l'on parle de la rétribution de la ménagère, qu'on la discute. Bon moyen d'habituer l'opinion à cette idée, et de l'amener peu à peu à entrer dans les mœurs. Car il s'agit bien de créer une tradition, et non pas, juste ciel! de réclamer une nouvelle loi fédérale ou cantonale. Nous sommes saturés de lois; que l'Etat nous laisse travailler en paix, et qu'il n'intervienne surtout pas davantage dans nos petites affaires de famille!

Je vois la rétribution de la ménagère entrer petit à petit dans les mœurs, et cela n'est pas impossible maintenant que se créent partout des écoles ménagères, et que le ménage tend à devenir officiellement une profession, car il l'est en fait depuis toujours. Il n'est pas juste, il n'est pas normal, que la femme travaille toute sa vie

au sein de sa famille sans gagner un centime, alors que son mari a pu faire des économies, que ses enfants ont été élevés, et pourvus d'un métier qui les rend indépendants. Elle seule reste dépendante. Si elle devient veuve, qui lui permettra de vivre? Ses enfants? Il est plus facile à un père d'élever dix enfants qu'à dix enfants de subvenir aux besoins de leur père», dit-on fréquemment dans le canton de Vaud. Il n'est pas juste, il n'est pas juste que celle qui a travaillé toute sa vie se trouve dépourvue et démunie arrivée à la vieillesse. Nous ne voulons plus voir de ces femmes âgées qui ont accompli fidèlement leur devoir d'épouse et de mère, et qui, au soir de leur vie, ne possèdent rien, et qui, bien mieux, doivent payer des droits de mutation sur le petit pécule que leur esprit d'économie, leur savoir-faire, ont permis à leur mari d'économiser.

On n'apprécie que ce que l'on paie, on n'estime que ce qu'on a payé. Rémunérer le travail de la ménagère contribuera à faire disparaître cette formule abominable: «Ma femme ne fait rien, elle fait le ménage.» Peut-être cette rémunération donnera-t-elle au mari, aux garçons, un peu plus de respect pour le travail ménager; peut-être obtiendra-t-on alors d'eux qu'ils essayent leurs souliers avant d'entrer dans l'appartement, et qu'ils ne secouent pas partout la cendre de leurs cigarettes...

L'idée est en marche, puisque un jugement du Tribunal fédéral, dont le *Mouvement Féministe* a parlé, a attribué à un veuf une indemnité pour le

travail ménager qu'accomplissait sa femme tuée dans un accident. Le principe, j'en suis sûre, sera reconnu dans un avenir assez rapproché. Son application, il va de soi, ressort du domaine privé; elle dépendra d'une entente amicale entre les deux conjoints, et chaque ménage trouvera la solution qui lui convient.

On ne pourra jamais rétribuer à sa juste valeur que la ménagère, qui exige un travail sans fin, nocturne et diurne, qui absorbe toutes les forces physiques et morales de la femme, qui est une abnégation continuelle, un perpétuel oubli de soi, un mépris incessant de sa propre fatigue et de ses propres aspirations. Cela, aucun salaire ne pourra jamais le payer. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas rétribuer modestement son honnêtement de travail. Pourquoi le travail ménager serait-il le seul à n'être pas rétribué?

Ce n'est pas parce qu'elle touchera un salaire que la ménagère sera moins consciencieuse, qu'elle accomplira sa tâche avec moins de dévouement et d'abnégation. (Entre nous, je n'aime pas beaucoup qu'on prêche à la femme le sacrifice, le don de soi, le désintéressement. Cela est absolument inutile envers celles qui méprisent leurs devoirs, et quant à celles qui font tout leur devoir et même plus, cela les incite à faire encore des sacrifices inutiles, mutilateurs de la personnalité, lesquels, trop souvent, ne servent qu'à encourager un terrible égoïsme.)

S. BONARD.

weider (Zurich), a poursuivi son travail, et a fait paraître pendant l'année diverses publications, destinées aux membres de l'Association, et traitant des questions concernant le travail féminin. Le rapport de la Commission des intérêts professionnels fut présenté par M^{lle} Schaezel. Pendant cette époque de transition et de crise, les intérêts professionnels féminins sont plus que jamais menacés. M^{lle} Schaezel fit une étude approfondie de la question et nous brossa le tableau de la situation actuelle. Depuis trois ans, elle s'occupe avec un dévouement rare de ce Secrétariat, qui a pour but de rechercher de nouveaux débouchés, de défendre les intérêts professionnels des femmes, de donner des conseils professionnels, et d'organiser un service de placement. M^{lle} Schaezel parla de ses projets de développement et de réorganisation du Secrétariat qui furent accueillis avec le plus grand intérêt.

Quelques questions retinrent encore l'attention de l'Assemblée. En premier lieu, M^{me} Schreiber-Favre, notre représentante à la Commission nationale de Coopération intellectuelle, nous parla de son activité dans cette Commission. Puis M^{me} Emery (Genève) renseigna l'Assemblée sur le Groupe genevois de coopération intellectuelle, qui étudie en ce moment la question brûlante de la révision des manuels scolaires d'histoire. M^{me} Emery proposa aux autres sections de suivre l'exemple de Genève, et de former des groupes d'études semblables, proposition qui fut accueillie avec le plus vif intérêt, plusieurs déléguées cherchant immédiatement les moyens de mettre cette suggestion en pratique.

Une chaude discussion s'engagea au sujet du *Frauenblatt*, journal de langue allemande qui correspond à notre *Mouvement Féministe*. Deux déléguées de Zurich exposèrent la situation financière difficile de ce journal, qui, s'il ne trouvait

pas immédiatement des fonds de secours ou un bon nombre de nouveaux abonnés, ne pourrait plus paraître à partir du mois de janvier 1936, — chose absolument navrante, ce journal étant le seul journal suisse de langue allemande qui défende les intérêts féministes. La cause du *Mouvement Féministe*, dont la situation financière est meilleure, grâce au dévouement et à l'immense travail de sa rédactrice, ce dont beaucoup de lecteurs ne se rendent pas assez compte, fut exposée et soutenue par un bon nombre de déléguées. Chaque section prit l'obligation de recommander chaleureusement à ses membres de s'abonner au *Frauenblatt* et au *Mouvement Féministe*.

L'Assemblée générale terminée, les déléguées se rendirent sous les rafales de plus en plus violentes à l'Hôtel Bellevue, où les attendait un excellent déjeuner.

En résumé, deux belles journées, où régna un esprit de collaboration effective et de solidarité. Chacune entra pleinement satisfaite chez elle, en emportant un excellent souvenir de l'hospitalité bernoise.

P.

¹ Nous sommes heureuses de pouvoir annoncer à nos lectrices que, grâce au magnifique effort des féministes confédérées, le sort du *Frauenblatt* paraît maintenant assuré, ce dont nous félicitons chaleureusement notre excellent confrère.

(Red.)



Nouvelles des Sections.

VEVEY. — La section de Leysin du Suffrage

encore pouvant être utiles à la collectivité. Dans notre société, presque tout est à refaire de ce qui concerne la position de la femme, ses avantages, ses devoirs aussi — et j'insiste sur ce dernier point car je suis de celles qui pensent que nulle ne doit s'y dérober, fussent-ils impérieux. Je souhaite le vote des femmes.

De quelques moyens pénibles et cruels de gagner sa vie

De l'Oeuvre, encore, et sous la signature également de M^{me} Gosset, cette évocation de certains métiers auxquels la nécessité du gagne-pain quotidien astreint des femmes.

Le mot «crualité» peut surprendre; il n'est pourtant nullement exagéré. Sans faire la critique de tous les métiers, de toutes les professions, je ne citerai que quelques cas personnellement observés au cours de ces derniers mois.

Cruauté, certes, qui s'exerce à l'encontre de femmes, trempant, pendant 12 heures d'affilée, dans une cuve d'eau chaude et bouillante, côte à côte avec une douzaine de serpents, obligées de plonger dans le liquide immonde pour ramasser des piécettes de monnaie jetées par les spectateurs, ondules de foire que l'on contemple pour 0 fr. 50 et qui, le soir, sortant de ce bain, flagellant sur leurs jambes gonflées! Cruauté pour les taxis-girls, au sourire de commande, qui dansent avec des souliers fourrés, par une direction peu soucieuse d'ajuster des chaussures à leurs pieds, et aussi pour les «femmes-quilles», se tenant debout en affriolant costume, visées par les cerceaux qui doivent les encercler; pour cet exploit le gagnant reçoit un billet de la Loterie nationale. Mais, comme les femmes-quilles sont placées assez loin des amateurs, les dits cerceaux en dépit de masques protecteurs des visages, heurtent les épaules, les bras, laissent sur la peau des traces qu'un épais maquillage ne dissimule pas. Enfin, rappelons, dans les instituts de beauté, où

sont rajoutés les visages, celles qui réalisent vraiment cette opposition avant et après le traitement entrepris, ayant d'un côté la figure lisse, tendue, jeune en un mot, tandis que l'autre conserve toutes les fêlures de l'âge!

Voilà comment on montre la perfection de la chirurgie esthétique, afin de mieux engager à y recourir. Combien à plaindre celle qui, forcée par la nécessité d'être nourrie, logée et peu payée, hélas! par surcroît, supporte de présenter cet aspect caricatural que d'autres viennent examiner avant de décider, pour elles qui peuvent y mettre le prix, une intervention complète.

Pourquoi ne votons-nous pas, nous, femmes suisses?

Dans la Page de l'Ouvrière de la Solidarité, une collaboratrice qui signe Anne-Marie, émettant sur le vote des femmes quelques considérations avec lesquelles nous ne sommes pas entièrement d'accord, formule d'autre part ce jugement sévère et malheureusement juste sur l'attitude des femmes suisses:

Pourquoi ne votons-nous pas encore en Suisse alors que le suffrage féminin a gain de cause dans la plupart des pays civilisés? Ne prétendons pas que les électrices suisses, qui nous l'ont refusé plusieurs fois, soient plus obtus ou plus jaloux de leurs privilèges que les hommes des autres pays. Mais affirmons hardiment que ce sont nous les femmes suisses qui n'avons pas su l'obtenir.

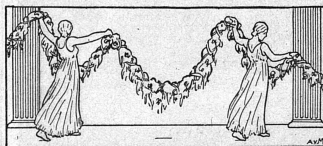
Dans leur grande majorité, les femmes suisses ne s'intéressent que très médiocrement aux problèmes sociaux et politiques. Elles n'ont pas encore conscience de leur lourde et sérieuse responsabilité dans l'évolution de l'humanité. Avant de revendiquer un droit, il faut accomplir le devoir qui mérite ce droit. Or, les femmes suisses n'acceptent pas encore comme un devoir d'être citoyennes autant que ménagères.

féminin, réunie le 27 novembre sous la présidence de M^{me} Leuba, a approuvé le rapport de la *Maison des Mères*, qui, chaque été, reçoit des mères de famille fatiguées, dans le chalet *Rose des Alpes*, à Cernat; la plupart des pensionnaires, — il y en a eu 28, cet été, totalisant 483 journées, — proviennent de Genève où les désigne l'Union des Femmes.

L'Assemblée a décidé de supprimer la cotisation pour 1935, l'avoir en caisse permettant de faire face aux modestes dépenses de la section. Elle a appris avec chagrin la volonté de M^{me} Leuba, présidente depuis dix ans, de se démettre de ces fonctions, ainsi que de sa charge de membre du Comité cantonal vaudois. Des démarches sont faites pour le faire revenir sur sa décision la dévouée fondatrice du groupe de Leysin.

VEVEY. — Réunie le 11 décembre, sous la présidence de M^{me} Gerhardt, la section de Vevey du Suffrage féminin a approuvé rapport et comptes, et entendu M^{me} de Montet lire le travail sur les partis politiques que M. Maxime Raymond, archiviste cantonal à Lausanne, présenta, il y a quatre ans, à un cours de vacances suffragistes: cette lecture fut suivie d'un exposé de M. Marcel Regamey, avocat à Lausanne, lu par M^{me} Leuenberger, sur les idées et les projets de *Ordre et Tradition*. Cet ordre du jour avait été dicté par l'intéressante discussion de l'Assemblée du Suffrage vaudois, tenue en juin à Ouchy, où l'on avait parlé de l'entrée des femmes dans les partis politiques.

S. B.



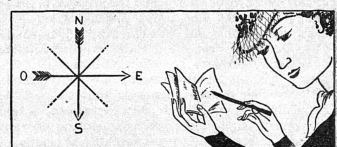
A travers les Sociétés

Cartel genevois d'hygiène sociale et morale.

Cette importante Fédération, qui groupe à Genève 50 Sociétés de tout ordre, vient de tenir son Assemblée générale d'automne sous la présidence de M^{lle} Gourd. Le rapport présenté par le Bureau sur son activité depuis la dernière Assemblée générale a mentionné successivement le travail du Cartel, en matière de

moralité publique d'abord (lutte antivénéérienne, question des maisons de tolérance en Haute-Savoie, agissements de louches personnages auprès de jeunes filles), en matière de protection de l'enfance ensuite, le Cartel ayant soumis certaines demandes précises à la Commission du Grand Conseil chargée d'examiner les projets des lois réprimant plus sévèrement des attentats contre les mœurs commis sur des enfants. Le Cartel est représenté dans la Commission consultative de contrôle des films, sur l'activité de laquelle des détails intéressants furent fournis, ainsi que sur le développement de l'Office de consultations matrimoniales créé par le Cartel avec le concours de *Pro Familia*.

En relations étroites et cordiales avec le Cartel romand, le Cartel genevois s'associe aux campagnes menées par celui-ci, et notamment à celle de cet hiver consacrée à la rationalisation de travail ménager, comme un moyen de mieux protéger la famille. C'est pourquoi, à cette Assemblée, un intéressant exposé fut fait par M^{lle} Brenner, secrétaire romande des Associations s'intéressant au travail ménager, et la constitution d'une Commission spéciale, qui prendra en main la réalisation de tout un plan d'action fut décidée. Aux propositions individuelles, la demande faite au Cartel par une des Sociétés affiliées d'étudier la question des taudis en relations avec les évacuations de logements fut remise au Bureau pour examen.



Carnet de la Quinzaine

Samedi 28 décembre:

NEUCHÂTEL. Union Féministe pour le Suffrage. 16 h. Restaurant neuchâtelois: Réception-hôte en l'honneur de la nouvelle présidente, M^{me} Breting.

IMPRIMERIE RICHTER. — GENÈVE

POUR NOËL

Lingerie pour Dames

RAVISSANTS PYJAMAS, couleurs, cols et parements, popeline brochée, nuances fines	la p.	4.90
CONFORTABLES PYJAMAS, flanelle coton unie, sans col, ciel, rose, jade	la p.	6.50
PYJAMAS, coté, très belle qualité, hors série	la p.	5.90
MAGNIFIQUE PARURE, jersey soie artif. (chemise et pantalon), nuances fines, qualité garantie	la par.	5.80
COMBINAISON assortie à la parure	la p.	4.90
PARURE, jersey mat artif., rose, saumon, ciel un ravissant cadeau de Noël	le pant.	3.75
COMBINAISON, assortie	la chem.	3.90
COMBINAISON, laine et soie, se fait en rose, saumon, ciel, beige	la pièce	4.90
t. 42	long. 110 cm.	3.90
t. 44 46	long. 120 cm.	4.45
t. 48 50	long. 125 cm.	5.90
CHEMISES de nuit jersey, soie artif. rose, ciel, saumon	la pièce	5.90
CHEMISES de nuit finette blanche, col et longues manches	la pièce	5.90 3.90
CHEMISES de jour finette blanche, forme montante	la pièce	2.75 1.95

Magnifique assortiment de gilets et pullovers pour dames
les dernières créations de 14.90 à 5.90

A. GRAS & C^o couturier -- GENÈVE

Sur présentation de cette annonce il sera offert un cadeau